

Validez les acquis professionnels avec le CQP “Modéliste industriel(le)”

→ Pourquoi un Certificat de Qualification Professionnelle ?

Les Certificats de Qualification Professionnelle sont des “diplômes professionnels” créés et délivrés par les représentants des employeurs et des salariés d'une ou plusieurs branches professionnelles.

Elaborés par des entreprises et des partenaires sociaux, leurs contenus sont centrés sur la pratique professionnelle.

Un CQP atteste officiellement que les salariés possèdent les compétences nécessaires à l'exercice de leur métier.

Le CQP Modéliste industriel(le) est reconnu par les branches suivantes :

- Textile,
- Habillement

→ A qui s'adresse le CQP “Modéliste industriel(le)”?

Salarié(e) visé(e) :

- Modéliste, toilliste, patronnier (e), monteur(se) prototypiste...

A partir d'un croquis, d'un dessin du styliste ou d'un cahier des charges, le/la modéliste industriel(le) analyse le modèle et ses volumes en tenant compte des contraintes techniques et des matières sélectionnées. Il/elle porte une attention constante à la faisabilité du modèle. Il/elle recherche, propose et valide, en collaboration avec le styliste, les méthodes et/ou le client, des choix techniques, esthétiques, des solutions d'amélioration. Il/elle tient compte également des impératifs techniques de l'entreprise et économiques de production (qualité, coût, délais).

Le/la modéliste doit maîtriser au minimum une des deux techniques de patronnage :

- Le moulage (toile sur le mannequin)
- ou la coupe à plat (construction à plat ou tracé à plat) et la transformation de patron de base

→ Une reconnaissance de quels acquis professionnels

Le (la) modéliste doit être capable de :

- Analyser les caractéristiques esthétiques, fonctionnelles et techniques du modèle
- Rechercher, proposer et justifier des solutions techniques
- Concevoir les patrons et patronnages de tous les éléments constitutifs au modèle par l'utilisation des techniques traditionnelles et/ou en CAO
- Réaliser la gradation (manuelle ou informatisée) des patrons
- Elaborer le dossier technique
- Communiquer, échanger les informations

→ Pré-requis à la certification ?

1 an minimum d'expérience professionnelle dans le domaine de la qualification visée est exigé. Pour être recevable, le (la) candidat(e) au CQP doit justifier de son expérience professionnelle (en tant que modéliste, ou patronnier/gradeur, ou monteur-prototypiste ou mécanicien-modèle) via le renseignement d'un dossier sur son parcours professionnel, remis par l'organisme habilité, en amont du positionnement.

Les activités et compétences liées à l'utilisation des fonctionnalités d'un logiciel de Conception Assistés par Ordinateur (CAO) ne font pas partie du périmètre de ce CQP

→ Comment l'obtenir ?

Le CQP "Modéliste industriel(le)" est accessible via la démarche des Parcours Modulaires Qualifiants.

Le PMQ est une démarche d'évaluation des acquis professionnels qui est mise en œuvre en partenariat avec l'entreprise :

- Après la candidature, le salarié est positionné en 5 temps : 1. Livret d'activité et Parcours professionnel - 2. Questionnaire technique - 3. Entretien au poste - 4. Présentation d'un dossier professionnel (présentation écrite et orale) devant un comité technique - 5. Entretien final.

- Le bilan de l'évaluation (entretien au poste) établit alors les compétences acquises ou à acquérir et les éventuels besoins en formation.

- L'attribution de la certification par la branche se fait après validation des compétences acquises en totalité.

→ Quelles démarches pour mettre en œuvre le CQP ?

Contactez votre antenne pour plus de renseignements sur la mise en œuvre du CQP, notamment :

- pour connaître la liste des organismes de formation habilités et des experts évaluateurs,

- pour obtenir le référentiel professionnel que précise le périmètre visé,

- Les CQP/CQPI sont éligibles au financement du Compte Personnel de Formation, à la période de professionnalisation, au contrat de professionnalisation, au plan de formation et à la VAE.

Vous souhaitez un conseil personnalisé, contactez votre antenne territoriale.

Retrouvez les coordonnées de toutes les antennes sur le site Internet www.opcalia.com

Prestataires habilités sur votre région sur <http://espaceformation.opcalia.com>



Le CQP "Modéliste industriel(le)" est en cours d'enregistrement au RNCP.